

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Absents : 2

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 30 octobre deux mil vingt-trois

Date de convocation : 24 octobre 2023

Date d'affichage : 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **30 octobre à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mme BOBAND Céline, M. HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Mme KLEIN Aurélie,

OBJET : Demande de fonds de concours généralistes auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain – travaux bâtiments communaux

N°2023-38

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20231030-delib2023-38-DE
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé la rénovation de divers bâtiments communaux :

- Travaux de réfection de la toiture du clocher et des portes de l'église pour un montant estimé à **42 834,00 € H.T.**,

- Travaux de réhabilitation des anciens vestiaires de l'aire sports-loisirs afin de permettre l'utilisation de ces locaux par les associations de la commune (la réfection des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales, la création d'un bloc sanitaire et la rénovation de l'installation électrique) pour un montant estimé à **22 639,26 € H.T.** ,

- Travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la mairie (installation de placard, cloisons, peinture, sol) pour un montant estimé à **20 000,00 € H.T.**,

Ces travaux d'un montant total de **85 473,26 € H.T.** peuvent bénéficier des fonds de concours généralistes 2021 à 2023 conformément à la délibération n°2021-113 du 24 juin 2021 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA).

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la CCPA pour un montant de **26 035,00 €** selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux clocher et portes de l'église	42 834,00 €	Département (patrimoine bâti public non protégé)	10 923,00 €
		Région (bonus ruralité)	15 259,00 €
Travaux locaux de l'aire sports- loisirs	22 639,26 €	DETR	7 220,00 €
Travaux à la mairie	20 000,00 €	CCPA : fonds de concours généralistes	26 035,00 €
		Autofinancement de la commune	26 036,26 €
Total dépenses	85 473,26 €	Total recettes	85 473,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux relatifs à la rénovation de divers bâtiments communaux,
- **VALIDE** le budget prévisionnel des travaux,
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours généraliste mis en place par délibération communautaire n°2021-113 du 24 juin 2021 à hauteur de **26 035,00 €**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **31 octobre 2023**

Publication le **2 novembre 2023**
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20231030-delib2023-38-DE
Date de télétransmission : 31/10/2023
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire

Pascal PAIN

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Rignieux-le-François. The stamp contains the text "MAIRIE DE RIGNIEUX-LE-FRANCOIS" around the perimeter and "RIGNIEUX-LE-FRANCOIS" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Pascal Pain".